

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DANS LE CADRE D'UN CONCOURS OU EXAMEN PROFESSIONNEL

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique pour gérer la pré-inscription et/ou l'inscription d'un candidat, gérer l'organisation du concours, la liste d'aptitude, l'information des lauréats, le coût des lauréats et le recueil de données à des fins statistiques (seulement pour les concours) pour les services de l'État.

La base légale du traitement est la mission d'intérêt public, le recueil nécessaire à l'exécution du service et pour certaines données recueillies à titre non obligatoire (sans astérisque) sur la base du volontariat.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service « concours et examens professionnels » et le service statistique ministériel du ministère chargé de la fonction publique.

En cas de réussite, vos noms et prénoms sont inscrits obligatoirement sur les listes d'admissibilité et d'admission publiées en ligne pendant deux mois, mises en ligne et diffusées aux CDG ainsi qu'aux employeurs qui le demandent. Les données sont conservées pendant 5 ans.

En fonction de la base légale du traitement, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, voire vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données, vous opposer au traitement de vos données ou/et exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site *cnil.fr* pour plus d'informations sur vos droits.

(<https://www.cnil.fr/professionnel>)

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpd@cdg44.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.